



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction de la sécurité de l'aviation civile
DSAC/SUD

Toulouse, le 30 JUL. 2020

Le préfet de la région Occitanie
préfet de la Haute-Garonne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Aéroport Toulouse Blagnac.

Réduction des nuisances sonores et environnementales et démarche d'approche équilibrée.

J'ai annoncé en décembre dernier le lancement d'une étude d'approche équilibrée, visant à permettre une maîtrise et une atténuation des nuisances sonores générées par le trafic aérien.

Le calendrier de mise en œuvre de cette démarche doit être revu pour tenir compte de la crise sanitaire et de son impact sur le trafic aérien, comme je l'ai indiqué par communiqué de presse le 30 juin dernier.

L'étude d'approche équilibrée est régie par le règlement européen et du conseil européen du 16 avril 2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée.

Ce règlement prévoit que l'approche équilibrée nécessite l'examen de plusieurs mesures, en vue de déterminer la mesure ou la combinaison de mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité :

- l'effet prévisible d'une réduction à la source des nuisances sonores liées au trafic aérien ;
- la planification et la gestion de l'utilisation des terrains ;
- des procédures opérationnelles de réduction du bruit ;
- des restrictions d'exploitation ne sont pas appliquées en première intention, mais seulement après examen des autres mesures de l'approche équilibrée.

Cette démarche intervient dans un contexte marqué par un fort ralentissement de l'activité aéronautique et par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire pour les salariés et les entreprises en termes d'emplois.

Ce contexte impose, plus que jamais, de porter notre attention, d'une part, sur les outils de relance et de développement de l'activité autour de la métropole toulousaine (pour laquelle l'outil aéroportuaire joue un rôle majeur), et d'autre part, sur les nuisances subies par les populations du fait du trafic aérien.

Il nous appartiendra donc, au travers de la démarche d'approche équilibrée, de déterminer un équilibre acceptable et partagé qui tienne compte de la situation des populations survolées, mais aussi du nécessaire besoin de se déplacer, par le biais du transport aérien, pour mener à bien certaines activités.

Les élus concernés, les membres de la commission consultative de l'environnement, les acteurs économiques, seront associés à cette démarche, et, des rencontres seront organisées afin d'échanger sur le contenu de cette étude et de recueillir vos remarques et vos propositions, avant de présenter le projet à la CCE à l'automne.

Telles sont les informations dont je tenais à vous faire part préalablement au lancement de la démarche d'approche équilibrée.



Étienne GUYOT